

stage d'accès à l'entreprise

OBJECTIF

Apporter au salarié un complément de formation lui permettant, dans le cadre d'une promotion interne, d'élargir ses compétences et d'accéder à un autre poste dans l'entreprise. Cette promotion interne doit permettre l'embauche d'un demandeur d'emploi sur le poste ainsi libéré. Si ce dernier a besoin d'une formation, celle-ci peut se dérouler dans le cadre du SAE demandeur d'emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Salarié dont la promotion interne nécessite un complément de formation.

EMPLOYEURS

Les entreprises ayant déposé une offre d'emploi y compris les associations, les associations intermédiaires pour leurs personnels permanents, les entreprises d'insertion.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Salarié rémunéré par son entreprise.

DURÉE

Sa durée est de 40 à 500 heures, en moyenne 300 heures.

CARACTÉRISTIQUES

L'État verse une contribution aux frais de formation négociée entre l'ANPE et l'entreprise (en moyenne 5 400 francs) à laquelle s'ajoute une aide forfaitaire de 28 francs par heure de formation venant atténuer les dépenses de rémunération du salarié assurées par l'employeur.

PROCÉDURE - SERVICE ADMINISTRATIF COMPÉTENT

Dépôt de l'offre à l'ANPE.

CONTACT

Chef d'entreprise - Responsable formation du comité d'entreprise.